

# Saint-Marc Jaumegarde

... autrement

## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 20 JUIN ET 9 JUILLET 2014

Deux conseils municipaux, à moins de trois semaines d'intervalle...  
les Saints-Marcais n'ont pas été informés de celui du 9 juillet à 10h00.

### QUELLE REALITE, 4 MOIS APRES LES ELECTIONS ? LE MAIRE N'ACCEPTE PAS L'EXISTENCE D'UNE OPPOSITION :

- **REFUS D'UN LIBRE ACCES A LA MAIRIE** : nous avons les mêmes horaires que le public (8h00-12h00) contrairement aux conseillers de la majorité municipale ...
- **REFUS D'ACCES AU SITE INTERNET DE LA COMMUNE** et d'un encart dans « Le Petit St Marçais », contrairement à toute opposition municipale. Il a fallu exiger que nos deux photos figurent dans le trombinoscope municipal du site internet alors que nous sommes bien des conseillers municipaux élus.
- **REFUS DE COMMUNICATION DES MARCHES PUBLICS** passés par la mairie malgré nos demandes écrites répétées (cimetière, salle de sports, électrification, voirie, assainissement, rond-point sur la RD 10). Refus de consultation des pièces comptables sollicitées en vain avant et après les délibérations sur le vote du budget communal. Pourquoi ?
- **REFUS D'INTEGRATION AUX COMMISSIONS MUNICIPALES OU EXTERNES** (Agence de l'urbanisme,...). Nous étions candidats aux fonctions de commissaires titulaires à la commission communale des impôts locaux, pourtant le maire a désigné d'autres contribuables de la commune à cette commission composée de 24 membres ...
- **COMBAT POUR QUE NOS VOTES SOIENT RETRANSCRITS CORRECTEMENT** : le conseil du 9 juillet a enfin pris acte que nos votes du 28 mars 2014 n'étaient pas des votes nuls mais des votes blancs ! (le code électoral fait bien la différence ...) et ce n'est qu'un exemple ...

### LE MAIRE MET EN ŒUVRE NOS PROPOSITIONS DE CAMPAGNE, nombre d'entre elles ont en effet été adoptées le 20 juin 2014 :

- **REVISER LA LISTE DES BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS COMMUNALES** : pour 2014, plus aucune association en lien avec l'aviation (comme NORATLAS...) ne bénéficiera de subvention. A déplorer : les pompiers de St Marc bénéficient d'une subvention de 800€ en 2014, contre 1500€ pour les sapeurs-forestiers de Peyrolles (!?) et 6000€ depuis plus de 10 ans pour une association sans rapport avec St Marc. (voir notre [bulletin n°6](#)).
- **AMÉNAGER LES ABORDS DE LA RD 10** et agencer des cheminements piétons protégés sont programmés entre le Prignon et les premiers trottoirs existants vers Aix puis entre le Prignon et la maison de retraite, mettre en place un système de contrôle intelligent de l'éclairage public ([voir notre bulletin n°7 sur les Transports et la sécurité](#)).

- **ELABORER UNE RÉELLE POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION** pour les Saint-Marcais , créer une lettre d'information complémentaire au « Petit St Marc » (*nous avons reçu le N°« zéro »*), édifier un terrain de pétanque, augmenter la subvention municipale à la Caisse des Ecoles, relancer les classes de découverte, les activités sportives abandonnées : VTT, Yoga., développer les activités périscolaires : arts plastiques, langues étrangères, musique ... (**voir notre bulletin n°8 sur l'école et le partage de St Marc**).

- **RÉHABILITER NOS SAPEURS POMPIERS DU SDIS À ST MARC** : coordonner l'action des pompiers, du CCFF et des gendarmes durant l'été, utiliser les nouvelles technologies pour améliorer la sécurité des déplacements (**voir notre bulletin n°9 sur l'environnement et les nouvelles technologies**)

#### **LES AUTRES DOSSIERS TRAITES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014**

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF, INJUSTICE** : le 9 juillet, nous avons rappelé au maire notre opposition à faire payer par les seuls abonnés actuels de l'assainissement collectif (Prignon, Keyrié, Collongues, Bonfillons) le prolongement du « tout à l'égout » jusqu'à la mairie puis vers l'Aube, Cachène, Savoyards, Ermitage ... alors qu'il appartient à l'ensemble des Saint-Marcais de prendre en charge l'extension d'un service public. En effet, outre les 100 000 € d'excédent de redevance d'assainissement payée par les abonnés jusqu'en 2013, la part d'impôts locaux de 28 000 € votée le 15 avril 2014, affectée à ce financement, a été réduite de 12 000 € et abondée par un emprunt de 50 000 €. **Le tout à la charge exclusive des abonnés actuels, contrairement aux promesses de campagne de M. Martin.**

A noter que les travaux d'extension du « tout à l'égout » (pose de tuyaux et de regards) ont commencé, début juillet, au niveau du croisement RD 10 - Savoyards, comme certains ont pu et peuvent encore le constater, ces tuyaux ne sont raccordés à rien ...

- **ROND-POINT RD10 : IMPROVISATION DANS L'URGENCE ?** impact du projet mal défini, la surface à acquérir auprès des consorts Dubern de 1 679 m<sup>2</sup> était insuffisante le 20 juin 2014. Le 9 juillet, un autre projet d'évacuation des eaux pluviales rendait valide le projet mais l'emprise de la piste cyclable sur la propriété Dubern n'est toujours pas déterminée ...

- **POSTE DE GENDARMERIE DE L'ETE : RECUADES DU MAIRE...** le maire avait décidé seul de modifier les conditions et le niveau de la participation financière de la commune de Vauvenargues à l'accueil des gendarmes. Compte tenu du refus de Vauvenargues, pas de gendarmes cet été, ce que nous avons désapprouvé. Le 9 juillet, il a fallu voter, en urgence, une délibération annulant celle du 20 juin et revenant à ce qui se faisait depuis 30 ans, d'autant que la gendarmerie a décidé, entre-temps, de prendre en charge les frais de bouche de ses militaires (gain : 18 527 €).

- **CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LA CPA : ASSOUPPLISSEMENTS** qui permettent de modifier la nature des équipements et des travaux publics ainsi que les montants programmés au budget 2014. Nous avons exigé des délibérations du conseil municipal ...

- **CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940** : Le maire de Vauvenargues a organisé, le 18 juin dernier, une cérémonie devant le monument aux morts de Vauvenargues à laquelle participaient le Général KERLANN président de l'association des anciens combattants venus nombreux, dont Mmes Charlotte MARIE et Jacqueline GADÉA pour St Marc et Patrick MARKARIAN, conseiller municipal de St Marc, seul représentant de la commune puisque le maire de St Marc avait décliné l'invitation.

Nos coordonnées mail : [saint.marc.autrement@gmail.com](mailto:saint.marc.autrement@gmail.com).

Notre site <http://www.saint-marc-autrement.org/>

**Patrick MARKARIAN**  
Conseiller Municipal

**Colette MOLLARET**  
Conseillère Municipale